



Assemblée générale annuelle des parents

Procès-verbal

13 septembre 2022 à 20h30

À la salle des dîneurs (école Bernèche)

Présences :

Mathieu St-Jean
Marilyse Gariépy
Mélanie Gouin
Mathieu Ducom

Gérald Lamoureux
Vivianne Lespérance
Nathalie Robert
Guillaume Joly

1. Ouverture de l'Assemblée et mot de bienvenue :

La présidence du conseil d'établissement, Mathieu St-Jean, souhaite la bienvenue à tous les parents présents

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée :

Mélanie Gouin se porte volontaire comme secrétaire pour la présente assemblée

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 13 septembre 2022:

Gérald Lamoureux adopte l'ordre du jour tel que présenté, appuyé par Marilyse Gariépy.

4. Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle 2020-2021 :

Mathieu St-Jean adopte le compte rendu tel quel, appuyé par Marilyse Gariépy

5. Présentation des rôles et fonctions du Conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents :

Mme Johanne Aumont explique la constitution du conseil d'établissement, son rôle et ses mandats. Elle explique aussi le rôle de l'organisme de participation des parents, qui principalement vient en aide au CÉ en exécutant les mandats confiés par la présidence. Mélanie Gouin explique brièvement les rôles du comité de parents au CSS des Samares.

6. Conseil d'établissement

6.1 Présentation du rapport de l'année 2020-2021

Le président du conseil d'établissement présente le bilan annuel aux membres, ainsi que les différentes décisions prises par le CÉ en cours d'année. Pour sa part, Madame Aumont présente le budget dédié aux activités spéciales (fonds 9). Aucune question de l'assemblée.

6.2 Adoption de la procédure d'élection

Mathieu St-Jean se présente pour un nouveau mandat
Marilyse Gariépy se présente pour un nouveau mandat
Gérald Lamoureux se présente pour un nouveau mandat
Mélanie Gouin se présente pour un nouveau mandat
Viviane L'espérance se présente
Mathieu Ducom se présente

Cinq postes étant disponibles, des élections sont organisées. Pour se faire, il est convenu que :

- madame Johanne Aumont, agira à titre de scrutatrice
- un seul vote sera effectué, donc sur le bulletin chacun inscrit les cinq noms des personnes pour lesquelles il vote.

6.3 Élection des nouveaux membres

Mathieu St-Jean est élu (mandat deux ans, 2022-2023 et 2023-2024)
Mélanie Gouin est élue (mandat deux ans, 2022-2023 et 2023-2024)
Marilyse Gariépy est élue (mandat un an, 2022-2023)
Gérald Lamoureux est élu (mandat un an, 2022-2023)
Viviane Lespérance est élue (mandat un an, 2022-2023)

Élection d'un parent substitut : Mathieu Ducom

6.4 Destruction des bulletins de vote

Monsieur Gérald Lamoureux demande la destruction des bulletins de vote utilisés pour les élections

7. Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Il est convenu qu'aucun O.P.P. ne sera constitué. Par contre, selon leurs disponibilités, les parents présents nomment leurs intérêts à fournir de leur temps bénévolement en cours d'année.

8. Comité de parents

8.1 Élection du représentant

Mélanie Gouin se propose, aucun autre parent volontaire, elle est élue par acclamation.

8.2 Élection du substitut

Mathieu St-Jean se propose, il est élu par acclamation.

9. Périodes de questions

Aucune question de l'assemblée.

10. Mot de la direction

Madame Aumont remercie les parents de leur présence et implication, elle mentionne que c'est toujours avec plaisir qu'elle s'investit avec les membres du conseil d'établissement. Cette année sera une première année à temps plein comme direction scolaire, ce qu'elle apprécie grandement. Cela lui permettra davantage de voir évoluer les enfants.

11. Tirage des prix de présence

12. Levée de l'assemblée

Levée de l'Assemblée à 21h34, adoptée par Mathieu St-Jean et appuyé par Gérald Lamoureux.